

Assemblée communale ordinaire
du 17.06.2022 à 20h15 à la maison des œuvres

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le Journal Officiel N°21 du vendredi 10.06.2022 et à domicile par tout-ménage.

Le Maire explique que le Président des Assemblées a eu un empêchement de dernière minute et ne pourra pas être là, il prie les ayants-droits de l'excuser, malheureusement le Vice-Président est en arrêt maladie et ne pouvait pas être présent non plus. Le Conseil communal propose de nommer Sylvain Choffat en tant que Président du jour. Nous passons au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Président du jour ouvre l'assemblée à 20h20 et lit la convocation sous-mentionnée qui est acceptée sans changement.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.*
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021 et les dépassements budgétaires.*
3. Prendre connaissance et accorder un cautionnement de CHF 100'000.00 à la société d'embellissement pour l'emprunt nécessaire à la réalisation de la cabane forestière.
4. Divers et imprévus

17 ayant-droits sont présents.

Sont nommés scrutateurs : Liliane Clévenot et Christophe Noirjean

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : Le procès-verbal de la dernière assemblée ne soulève pas de modifications, il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire pour la rédaction.

2. Approuver les comptes 2021 et les dépassements budgétaires : M. le Président du jour donne la parole à Romain Jemmely, caissier, qui résume les comptes 2021. Il s'agit du deuxième exercice clôturé selon le modèle MCH2 et quelques questions restent toujours en suspens par rapport à ce nouveau plan comptable.

Les comptes présentent un excédent de charges de CHF 6'438.58 pour le compte général et un excédent de produits de CHF 52'045.25 pour les financements spéciaux, soit un excédent de produits de **CHF 45'606.67** pour le compte global. Le budget prévoyait un bénéfice de Fr. 11'080.00.

Les dépassements budgétaires à ratifier concernent :

- Ménages privés (Aide sociale individuelle sur les décisions du SAS) CHF 37'981.30
- Participation communale aux charges AS de l'Etat 2021 CHF 16'932.00
- Amorisations non planifiées – autres ouvrages de GC, eaux usées CHF 36'630.05
- Variations années antérieures – Impôts sur le revenu des PPH (dim.) CHF 23'737.65

Monsieur Olivier Godat de la fiduciaire GNG atteste que les comptes sont conformes à la législation de la République et Canton du Jura sur les communes ainsi qu'au règlement d'organisation. Le Conseil communal recommande par conséquent à l'Assemblée communale de les accepter.

Le caissier communal ouvre les questions :

- Paul Hutmacher aimerait savoir si le déficit du Centre de Loisirs péjorera le résultat de la commune à l'avenir. Selon le caissier, cela ne devrait pas être dramatique par rapport à notre contribution qui est plutôt modeste.

Il n'y a plus de questions, M. le Président du jour passe au vote, les comptes sont acceptés à l'unanimité, avec remerciement au caissier pour la présentation.

3. Prendre connaissance et accorder un cautionnement de CHF 100'000.00 à la société d'embellissement pour l'emprunt nécessaire à la réalisation de la cabane forestière :

Le Président du jour donne la parole au Conseiller communal M. Jacques Tosoni qui explique que la société d'embellissement s'est approchée du Conseil communal pour nous demander de leur accorder un prêt. Le Conseil communal a demandé l'avis du Service des communes qui nous a proposé de donner un cautionnement. Il s'avère qu'un cautionnement est une bonne formule pour la société d'embellissement afin d'avoir des garanties pour l'emprunt bancaire qu'ils souhaitent faire pour la construction de la cabane forestière. Le Conseil communal est favorable, car en contrepartie, si la société d'embellissement devait avoir des soucis de liquidités, il y aurait la cabane forestière en garantie. C'est pourquoi le Conseil communal demande à l'Assemblée d'accepter ce cautionnement.

Paul Hutmacher, président de l'association, explique que lorsque les coûts avaient été estimés, le projet arrivait nettement plus haut qu'initialement prévu. En voyant le projet à la baisse, il reste tout de même encore un investissement de CHF 170'000.00 à financer. Sylvain Choffat, caissier de la société d'embellissement ajoute que plus de 500 demandes de dons ont été envoyées et des dons à hauteur d'environ CHF 33'00.00 sont rentrées et la société dispose d'un montant de CHF 45'000.00. Les CHF 100'000.00 devront faire l'objet d'un emprunt bancaire.

Le Président du jour passe au vote, ce résultat est accepté à l'unanimité.

4. Divers et imprévus :

M. le Président du jour donne aux citoyens :

- Paul Hutmacher remercie les ayants-droits pour l'acceptation du cautionnement à la société d'embellissement.

- Ruth Braun souhaite obtenir des détails quant à l'avancement du projet « Maison des Œuvres », une étude a été faite par le bureau d'ingénieurs ATB et il s'avère que le bâtiment est sain, il pourrait être rénové. Le Conseil communal proposera de statuer sur la rénovation ou la démolition lors d'une Assemblée communale extraordinaire.

- Vincent Steullet aimerait savoir quand est-ce que la troisième étape des chemins démarrera. Le Maire informe que les appels d'offres se feront cet automne et les travaux débuteront au printemps 2023.

- Vincent Steullet remarque qu'un chemin en direction du Cras a apparu sans permis de construire. Le Maire explique que M. Gérald Maître s'est approché de lui pour lui demander de pouvoir regrouper ce chemin qui existait déjà, et ce dernier lui a donné le feu vert.

- Tour à hirondelles ; Paul Hutmacher aimerait savoir si celle de Lobschez est habitée, il semblerait que non.

- Vincent Steullet informe les ayants-droits que le Conseil communal lui a fait parvenir une augmentation de loyer de 500% pour la pièce qu'il louait en tant que local de répétition de musique à la maison des œuvres. Malheureusement, aucune conciliation n'a pu être trouvée et il a donné sa démission et ne jouera plus gratuitement pour la commune, notamment pour les aînés et la fête du village dès la fin du contrat de bail.

Vincent Steullet informe que depuis le mois de janvier 2022, il n'y avait plus de chauffage et il ne sait pas où a passé le mazout. En tout cas, Vincent Steullet avertit qu'il ne payera pas le loyer vu qu'il n'a pas eu de chauffage durant quelques mois.

- Bernadette Choffat observe que les touristes sont assez mal reçus au niveau de la restauration qui n'est pas garantie en soirée car les tenanciers deviennent âgés et ne peuvent plus garantir le service toute la journée. La réflexion qu'elle se fait est de lancer la discussion si la commune pouvait réfléchir à l'achat d'un de ces restaurants.

- Dorothea Bohren demande quel est la température idéale dans un appartement. J. Tosoni répond qu'il s'agit d'environ 20°C. Elle informe qu'au magasin, elle a du mal à tenir la température à 18°C. J. Tosoni explique que nous sommes conscients que les anciens bâtiments ne soient pas faciles à chauffer.

- Bernadette Choffat aimerait savoir ce que nous avons le droit de faire avec les taxes de séjours, le caissier lui répond que cela doivent être des projets en rapport avec le tourisme. Elle pense qu'il pourrait être utilisé pour acheter un restaurant.

M. le Président du jour informe qu'au terme de l'Assemblée, les autorités communales offrent l'apéritif à toutes les personnes présentes, il clôt l'Assemblée communale à 21h22.

Le Président du jour : La Secrétaire :

Sylvain Choffat

Samira Frésard